

# La photo de famille sera recomposée

De nombreux élus locaux, adjoints au maire ou vice-présidents de l'agglomération, pourraient quitter leur mandat s'ils deviennent parlementaires cette année.

Florent Buisson

florent.buisson@centrefrance.com

2017 marquera l'avènement de la métropole d'Orléans, en juillet prochain. Cette transformation, conjuguée aux différents scrutins prévus cette année, va recomposer le paysage politique local.

Pourquoi ? Parce que la loi qui interdit de cumuler un mandat de parlementaire avec un rôle de chef ou d'adjoint d'un exécutif local entre en application. Dès juillet, on ne pourra plus être adjoint au maire, vice-président de l'agglomération, etc., et député ou sénateur.

■ **Orléans Métropole change de chef.** Olivier Carré (LR) restera maire et devrait devenir président d'Orléans Métropole (OM), en juillet. C'est le deal conclu avec le président actuel de l'intercommunalité, Charles-Éric Lemaïgnen (LR), qui brigue la succession du premier cité dans la 1<sup>re</sup> circonscription.

Autour d'Olivier Carré, ça bouge aussi, puisque la gauche socialiste fait son retour. Six vice-présidentes d'OM, sur 20 au total, lui seront confiées en juillet. Deux lui ont déjà



**CANDIDATS.** Cumul des mandats oblige, certaines personnalités quitteront leur mandat local, si elles sont élues ou réélues parlementaires cette année.

été attribuées jeudi, lors de l'installation de la communauté urbaine (*l'étape précédant la métropole*).

■ **Les conséquences des législatives.** Prévu les 11 et 18 juin, après la présidentielle, les législatives pourraient participer au big bang politique local. Dans les six circonscriptions du Loiret, on compte de nombreux candidats membres d'un exécutif local. La

première mini-révolution à prévoir cet été concerne Serge Grouard. S'il est réélu dans la seconde circonscription, l'ex-maire devra démissionner de son mandat d'adjoint, (mais il pourra rester conseiller communautaire). Il n'aurait alors plus aucun rôle exécutif à Orléans, une première depuis 2001 !

L'actuel président d'Or-

léans Métropole, Charles-Éric Lemaïgnen, qui brigue donc la députation, quittera son poste quoi qu'il arrive. Mais il pourrait rester conseiller municipal d'Orléans. Alexandrine Leclerc, vice-présidente du Conseil départemental et adjointe au maire d'Orléans, devra elle aussi démissionner si elle est élue députée de la 6<sup>e</sup> circonscription. Dans cette même

circo, la députée Valérie Corre (PS) aimerait profiter de la guéguerre droite-centre pour être réélue. Si elle y parvient, elle serait en position de force pour devenir tête de liste aux prochaines municipales, à Orléans.

Nathalie Kerrien (UDI), adjointe au maire d'Orléans également, pourrait se présenter dans la 1<sup>re</sup> circonscription mais elle de-

vra abandonner son poste d'adjointe si elle gagne. C'est aussi sur ce territoire que l'inoxydable élu communiste orléanais Michel Ricoud (PCF), qui ne fait pas partie d'un exécutif, tentera de grappiller des voix à tous...

**L'exécutif de la ville d'Orléans sans S.Grouard ? Une première depuis 2001**

Enfin, Thierry Cousin, qui pour le moment est toujours candidat dissident de la droite dans la 1<sup>re</sup> circonscription, devra abandonner ses mandats de vice-président d'OM et de maire de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin s'il parvenait à se faire élire.

■ **Les élections sénatoriales.** Organisé l'automne prochain, ce scrutin va aussi concerner directement l'agglomération. Au-delà de l'ancien maire PS d'Orléans Jean-Pierre Sueur, qui devrait se représenter, on annonce les candidatures des maires-adjoints orléanais Muriel Saveugrain ou Michel Martin. Il n'y aura pas de places pour tout le monde car trois sénateurs seront élus dans le Loiret. Mais si l'un d'eux l'emportait, il devrait démissionner de son mandat local. ■